

Actualités OFS



01 Population

Neuchâtel, mars 2020

Vivre ensemble en Suisse

Résultats du module Diversité 2019:
attitudes envers les personnes au mode de vie itinérant

La Suisse se caractérise par la présence de multiples groupes sociaux et une diversité d'appartenances. Cette diversité constitue une richesse, mais elle peut aussi créer des défis. Des questions relatives à l'acceptation et au rejet de certains groupes peuvent se poser. Parce que les personnes au mode de vie itinérant représentent une facette de la diversité suisse, cette publication se penche sur les attitudes de la population envers elles.

Le module Diversité 2019 de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) a pour objectif de présenter une image fiable des enjeux soulevés par la cohabitation des différents groupes vivant dans le pays. Il traite de la thématique du mode de vie itinérant et se penche sur la manière dont sont perçus certains groupes le pratiquant. Les données collectées devraient servir de base à l'observation de l'effet des mesures prises dans le cadre du Plan d'action qui a pour objectif d'examiner les possibilités d'améliorer les conditions-cadres de celles et ceux qui ont choisi un mode de vie nomade ainsi que de promouvoir la culture des Yéniches, des Manouches¹ et des Roms itinérants.

Dans cette publication, des chiffres sont présentés dans trois domaines clés renseignant sur la situation des personnes au mode de vie itinérant. Répartis en trois chapitres – Mode de vie itinérant, Aires d'accueil, Yéniches et Manouches – chaque domaine renvoie à une dimension des attitudes envers les groupes.

| | | |
|---|-----------------------|---|
| 1 | Mode de vie itinérant | 3 |
| 2 | Aires d'accueil | 6 |
| 3 | Yéniches et Manouches | 7 |

Enquête et méthodologie

Le module Diversité fait partie de l'enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS). Cette enquête est réalisée dans le cadre des relevés multithématiques Omnibus de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle est menée auprès d'un échantillon de 3000 personnes âgées de 15 à 88 ans, sélectionnées à partir des registres administratifs selon une stricte procédure aléatoire. L'enquête est réalisée en mixed-mode, c'est-à-dire qu'il est possible d'y participer par le biais d'un questionnaire en ligne (CAWI) ou par le biais d'une interview téléphonique (CATI). Le module d'approfondissement Diversité complète les informations récoltées. Le thème de ce module varie selon les besoins.

¹ En Suisse romande, le terme «Manouches» est utilisé pour désigner la plupart des Sintés/Sinti de la région.

Attitudes envers le mode de vie itinérant

2019

01 Population



53% Part de la population favorable au retrait d'enfants de famille itinérante de l'école (5 mois)



58% Part de la population favorable à une location d'un champ pour disposer des caravanes (2 semaines)



67% Part de la population estimant que les personnes au mode de vie itinérant font partie de la diversité suisse



56% Part de la population estimant que la Suisse devrait faire plus pour les personnes au mode de vie itinérant



63% Part de la population estimant que la **culture et la musique** des Yéniches et des Manouches est un enrichissement pour la Suisse



75% Part de la population estimant que plus d'explications sur l'**histoire et la culture** des Yéniches et des Manouches sont nécessaires



Part de la population favorable à la mise à disposition d'aires d'accueil pour des **Suisses**

60% – dans sa propre commune

70% – dans son propre canton

71% – dans un autre canton que le sien



Part de la population favorable à la mise à disposition d'aires d'accueil pour des **étrangers**

42% – dans sa propre commune

46% – dans son propre canton

48% – dans un autre canton que le sien

Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS), module Diversité

1 Mode de vie itinérant

Le mode de vie itinérant ou nomade renvoie à des pratiques de différents groupes, liées à une activité professionnelle. Il était symbiotique à l'économie rurale et courant jusqu'au 19^e siècle. La sédentarité en tant que modèle dominant s'est développée avec l'industrialisation et la construction de l'État-Nation. Parce qu'un amalgame est fait entre ce mode de vie et des identités ethniques, il est nécessaire de commencer par l'appréhender indépendamment de l'ethnie. Le chapitre qui suit présente les attitudes de la population de la Suisse face au mode de vie itinérant.

Chiffres clés

Mode de vie itinérant

Acceptation:

| | |
|---|-----|
| Retrait des enfants de l'école permis | 53% |
| Refus injustifié de location d'un champ | 58% |

Inclusion et soutien:

| | |
|------------------------------------|-----|
| Fait partie de la diversité suisse | 67% |
| La Suisse doit faire plus | 56% |

Discrimination:

| | |
|------------------------|-----|
| Problème secondaire | 61% |
| Plainte trop fréquente | 60% |

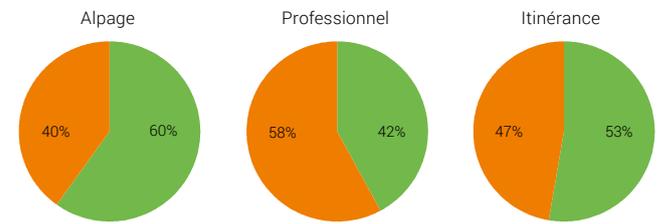
Comparaison de différents modes de vie

Afin d'évaluer dans quelle mesure le mode de vie itinérant est accepté par la population, les attitudes envers différents modes de vie sont comparées. La comparaison est faite à travers deux situations: celle du retrait d'enfants de l'école pour cinq mois par année et celle d'une opposition à la location d'un champ pour deux semaines.

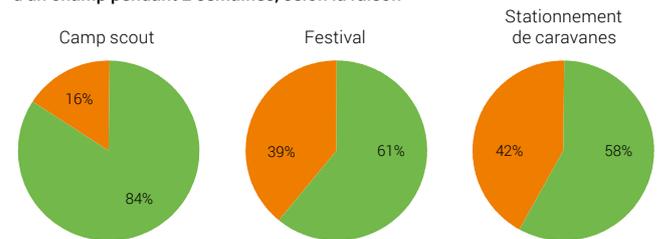
Lorsqu'il s'agit de permettre le retrait d'enfants de l'école pour cinq mois par année, la population est ambivalente. Les opinions changent selon la raison du retrait. La raison la plus acceptée est le travail dans un alpage: 60% de la population estiment que le retrait est justifié. Pour d'autres raisons professionnelles, le taux est de 42% et, pour la pratique du mode de vie itinérant, le taux est de 53%. Lorsqu'il s'agit de la location d'un champ par un paysan et d'une opposition de la commune, la population montre des attitudes plus polarisées. Le but de la location le plus largement accepté est celui du camp scout: 84% de la population estiment dans ce cas qu'une opposition de la commune à la location n'est pas justifiée. Pour un festival de musique, le taux est de 61% et, pour le stationnement de caravanes hébergeant une famille itinérante, le taux est de 58%.

Attitudes envers différents modes de vie, en 2019 G1

Part de la population estimant qu'il faut permettre ou refuser un retrait d'enfants de l'école pendant 5 mois, selon la raison



Part de la population estimant qu'il faut permettre ou refuser une location d'un champ pendant 2 semaines, selon la raison



Refuser (orange) Permettre (vert)

«Sans indications» inclus dans le calcul des taux. La non réponse varie entre 0% et 3%.

Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2020

En bref

Les modes de vie différents tendent à être acceptés par la population. Alors qu'elle a un avis tranché sur la situation de l'alpage ou du camp de scout, la situation du mode de vie itinérant partage les opinions. Sans référence à des groupes ethniques spécifiques, ce dernier mode de vie est toutefois plutôt accepté.

Attitudes envers le mode de vie itinérant

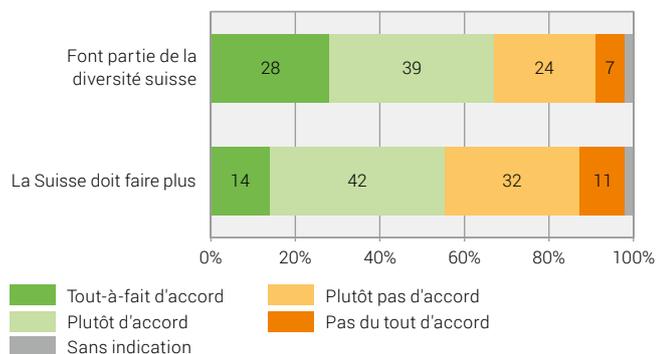
Différentes affirmations sur les personnes au mode de vie itinérant ont été formulées pour mesurer les attitudes de la population. Elles se focalisent sur leur inclusion dans la société suisse, la nécessité de soutenir leur mode de vie et leur expérience de la discrimination.

Deux-tiers (67%) de la population estiment que les personnes au mode de vie itinérant font partie de la diversité suisse, tandis que près d'un tiers (31%) s'opposent à l'affirmation. S'agissant du soutien à ces personnes, 56% estiment que la Suisse devrait en faire plus et 43% s'y opposent. 61% de la population considèrent que la discrimination des personnes au mode de vie itinérant est un problème secondaire en Suisse et 37% pensent le contraire. En lien avec l'expérience de la discrimination, 60% estiment que les plaintes de ces personnes sont trop fréquentes, tandis que 37% rejettent l'affirmation.

Attitudes envers le mode de vie itinérant: inclusion et soutien, en 2019

G2

Part de la population d'accord ou non avec les affirmations

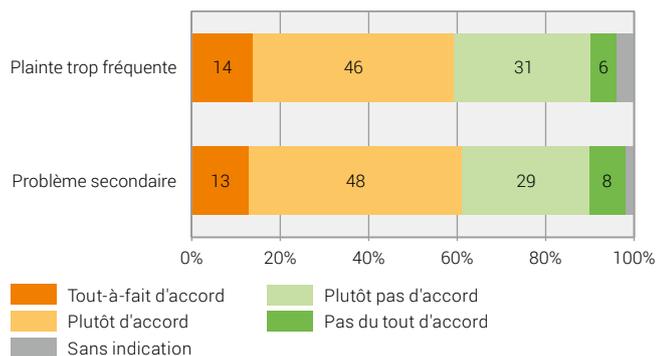


Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) © OFS 2020

Attitudes envers le mode de vie itinérant: discrimination, en 2019

G3

Part de la population d'accord ou non avec les affirmations



Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) © OFS 2020

En bref

Bien que le mode de vie itinérant soit reconnu, la population montre de l'ambivalence quant à la nécessité de faire plus pour son soutien et sa promotion. Elle tend à rejeter l'idée de l'existence de discrimination envers les groupes pratiquant ce mode de vie.

Les attitudes envers le mode de vie itinérant varient selon la proximité géographique avec le phénomène, son caractère concret et sa capacité à influencer la vie personnelle. Deux indicateurs mesurent les attitudes envers le phénomène: attitudes en l'absence d'impact sur la vie personnelle et attitudes en cas d'impact sur la vie personnelle (voir info box «Construction des indicateurs»).

Attitudes en l'absence d'impact sur la vie personnelle (distance)

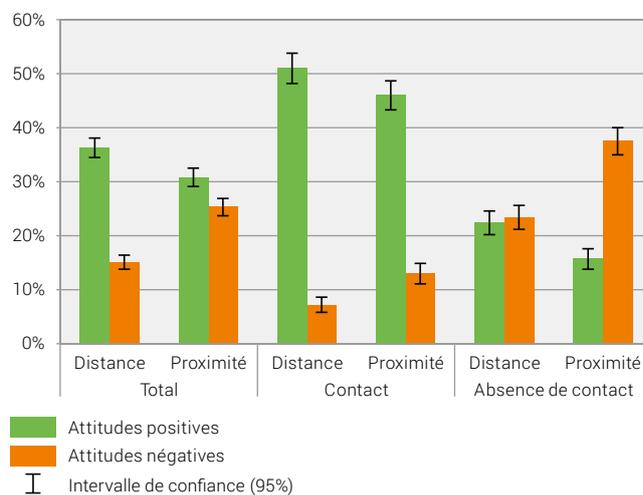
Les attitudes «en position de distance» sont plus positives que négatives. 36% de la population présentent des attitudes positives, contre 15% des attitudes négatives. Un lien est observé entre ces attitudes et le contact avec des personnes au mode de vie itinérant (voir info box «Contact»). Parmi les personnes en contact dans leur quotidien, 51% présentent des attitudes positives; parmi celles sans contact, le taux est de 22%. Les personnes en contact sont celles qui présentent les attitudes les moins négatives (7%).

Attitudes en cas d'impact sur la vie personnelle (proximité)

Les attitudes «en position de proximité» sont plus positives que négatives, mais l'écart entre le type d'attitudes est plus petit qu'en cas de distance. 31% de la population présentent des attitudes positives, contre 25% des attitudes négatives. Le lien entre ces attitudes et le contact avec des personnes au mode de vie itinérant est fort. Parmi les personnes en contact dans leur quotidien, 46% présentent des attitudes positives; parmi celles sans contact, le taux est de 16%. Les personnes sans contact sont celles qui présentent les attitudes les plus négatives (38%).

Attitudes envers le mode de vie itinérant, selon la proximité du phénomène et les contacts, en 2019

G4



Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) © OFS 2020

En bref

Globalement, les attitudes envers le mode de vie itinérant sont plus positives que négatives. Elles sont d'autant plus positives lorsque le phénomène est distant par exemple d'un point de vue géographique (aires d'accueil loin du domicile propre), mais deviennent plus négatives lorsqu'il est supposé que le phénomène touche la vie quotidienne de plus près. Dans tous les contextes analysés, un lien est observé entre les contacts interpersonnels entre groupes et les attitudes. Elles sont plus ouvertes en cas de contact avec des personnes au mode de vie itinérant.

Construction des indicateurs

Attitudes en l'absence d'impact sur la vie personnelle (distance):
L'indicateur mesure les attitudes envers le mode de vie itinérant, lorsqu'il s'agit de l'observer à distance. Il est construit sur la base de trois variables: «les personnes au mode de vie itinérant font partie de la diversité suisse», installation d'une aire d'accueil dans le canton (personnes suisses), installation d'une aire d'accueil dans le canton (personnes étrangères).

Attitudes en cas d'impact sur la vie personnelle (proximité):
L'indicateur mesure les attitudes envers le mode de vie itinérant, lorsqu'il s'agit de l'observer à proximité. Il est construit sur la base de trois variables: «la Suisse doit faire plus pour les personnes au mode de vie itinérant», installation d'une aire d'accueil dans la commune (personnes suisses), installation d'une aire d'accueil dans la commune (personnes étrangères).

Contact

Pour mesurer les contacts entre la population et des personnes au mode de vie itinérant, les questions suivantes ont été posées:

Dans votre quotidien, êtes-vous parfois en contact avec des Yéniches ou des Manouches? (oui/non)

Dans votre quotidien, êtes-vous parfois en contact avec des Roms? (oui/non)

Identification de la discrimination

À l'aide de situations de la vie quotidienne, les chiffres ci-dessous montrent comment la population perçoit certains comportements subis et vécus comme étant discriminants par les personnes au mode de vie itinérant. Ces chiffres montrent dans quelle mesure les définitions de la discrimination sont partagées.

Dans la plupart des situations, entre 70% et 90% de la population perçoit un acte discriminant envers les personnes au mode de vie itinérant. Près de 90% considèrent un refus d'entrer dans un centre commercial sur la base de l'habillement et une insulte dans la rue comme discriminant. Pour un refus d'écouter une personne aux origines non sédentaires dans le cadre du travail, le taux est à 84%. Pour un refus de louer un appartement à une famille ayant pratiqué ce mode de vie, le taux est à 76%. Deux situations se distinguent des autres: celle d'une femme frappant à la porte d'une caravane et demandant une lecture des lignes de la main, et celle d'un étonnement d'une élève sur les origines itinérantes de son enseignante. Le premier est vu comme porteur d'un caractère discriminant par 46% de la population et le second par 22% seulement.

En bref

La population reconnaît les comportements discriminants envers les personnes au mode de vie itinérant. Il est toutefois difficile de dire si les résultats reflètent la capacité de la population à identifier la discrimination ou des attitudes positives envers le mode de vie.

Identification de la discrimination des personnes au mode de vie itinérant, selon le type de situations, en 2019

G5



Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2020

2 Aires d'accueil

Les aires d'accueil, places d'arrêt et places de stationnement sont indispensables à la pratique du mode de vie itinérant ou nomade. Leur installation dans des communes est souvent un enjeu pour les populations sédentaires et non sédentaires.

Chiffres clés

En faveur de l'installation d'aires d'accueil

Pour personnes suisses:

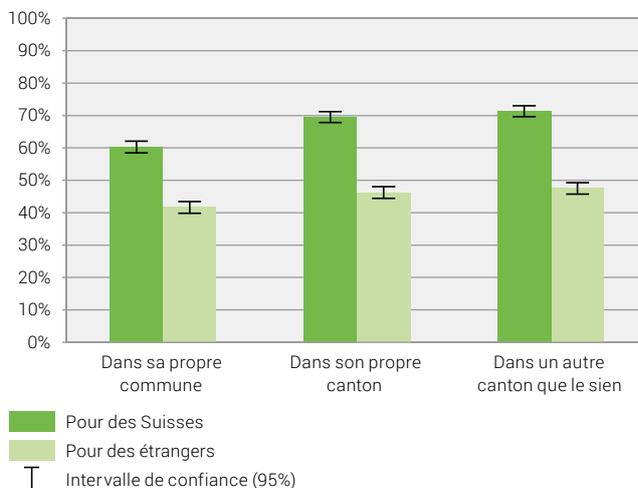
| | |
|----------------|-----|
| Propre commune | 60% |
| Propre canton | 70% |
| Autre canton | 71% |

Pour personnes étrangères:

| | |
|----------------|-----|
| Propre commune | 42% |
| Propre canton | 46% |
| Autre canton | 48% |

Part de la population favorable à la mise à disposition d'aires d'accueil, selon le destinataire et la localisation, en 2019

G6



Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2020

Acceptation et refus

Une distinction est faite entre des aires pour des personnes suisses et des aires pour des personnes étrangères. De manière générale, quelle que soit la localisation de l'aire d'accueil, la population se montre plus favorable à une mise à disposition pour des personnes itinérantes suisses (54%) que pour des étrangères (38%).

Le lieu où se situe l'aire d'accueil a son importance, en particulier la distance géographique qui la sépare du domicile personnel. Lorsqu'il s'agit d'aires destinées à des personnes suisses, environ 70% de la population sont favorables à une installation dans leur propre canton ou dans un autre canton. Le taux diminue à 60% lorsque la potentielle aire se situe dans leur propre commune. Bien que moins acceptées, les mêmes tendances sont observées lorsqu'il s'agit d'aires d'accueil destinées à des personnes étrangères. Au niveau du canton ou d'autres cantons, entre 46% et 48% de la population sont favorables à une installation et, dans leur propre commune, le taux diminue à 42%.

Conséquences sur les communes

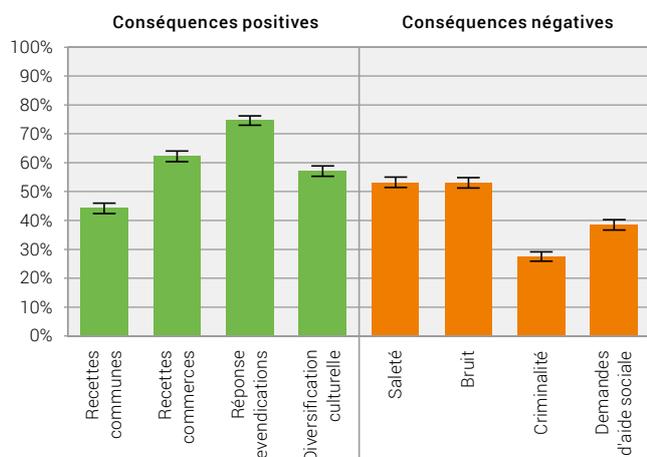
Différentes conséquences touchent les communes à la suite de l'installation d'aires d'accueil. Réelles, imaginées ou liées à des stéréotypes, la population se prononce sur leur potentiel à se réaliser. Globalement, la population envisage plus de conséquences positives (27%²) que de conséquences négatives (13%³).

Une majorité s'accorde avec les affirmations disant que des aires d'accueil répondent à des revendications légitimes de minorités (75%), amènent des recettes aux commerces locaux (62%) et créent de la diversification culturelle (57%). Moins de la moitié (44%) pensent que des aires profitent aux communes d'un point de vue financier. 53% voient des conséquences négatives à l'installation d'une aire d'accueil, soit une augmentation du bruit et de la saleté dans la commune. 39% pensent qu'une augmentation des demandes d'aide sociale est possible. 28% envisagent une augmentation de la criminalité dans la commune mettant à disposition une aire; il s'agit de la conséquence négative la moins approuvée par la population.

² Part de la population d'accord avec toutes les conséquences positives proposées soit une augmentation des recettes pour la commune, une augmentation des recettes pour les commerces, une réponse à des revendications de minorités et une diversification culturelle.

³ Part de la population d'accord avec toutes les conséquences négatives proposées soit la saleté, le bruit, la criminalité et une augmentation des demandes d'aides sociales.

Part de la population envisageant les conséquences des aires d'accueil sur les communes, selon le type de conséquences, en 2019 G7



┆ Intervalle de confiance (95%)

Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) © OFS 2020

En bref

La population est plus favorable à l'installation d'aires d'accueil qu'elle n'y est défavorable. En cas d'installation de places, elle envisage avant tout des conséquences positives pour les communes. Elle distingue toutefois des aires destinées à des personnes suisses et des aires destinées à des personnes étrangères. Lorsque que le choix est laissé, elle préfère que l'aire d'accueil se situe hors de sa propre commune.

3 Yéniches et Manouches

Les Yéniches sont une minorité autochtone ayant toujours résidé en Suisse, tout comme les Manouches établis depuis longtemps dans le pays. Ils sont reconnus comme tels par la Suisse dans le cadre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales⁴. Pour les deux minorités, le mode de vie itinérant est un aspect central de leur identité culturelle; cela malgré le fait que, aujourd'hui, la majorité d'entre eux, en partie sous la contrainte, vivent sédentairement.

Chiffres clés

Connaissances:

Connaissances correctes (mesurées) 9%
Explications nécessaires 75%

Culture:

Enrichissement pour la Suisse 63%
Doit être particulièrement promue 43%
Doit être abandonnée pour l'intégration 18%

Connaissances

La population est peu renseignée sur les Yéniches et Manouches. À quatre questions posées relatives au mode de vie dans une caravane, aux origines nationales, au paiement d'impôts et au service militaire (voir info box «Questions de connaissances»), la part de population déclarant ne pas connaître la réponse varie entre 40% et 60%. C'est à la question de la vie dans une caravane que la non-réponse atteint les 60%. Malgré cela, parmi les personnes se prononçant, une majorité détient la réponse correcte. Plus de 60% savent que les Yéniches et Manouches ne vivent pas nécessairement dans une caravane (63%) et qu'ils paient des impôts (64%). Plus de 80% savent que certains Yéniches et Manouches sont suisses depuis la naissance (83%). La question sur le service militaire divise: 51% des personnes donnant une réponse déclarent que les Yéniches et Manouches doivent le faire, 49% sont de l'avis contraire. Environ 9% de la population répondent correctement aux quatre questions posées.

Questions de connaissances

Pour mesurer les connaissances dont dispose la population sur les Yéniches et Manouches, les questions suivantes ont été posées:

Pensez-vous que la plupart des Yéniches et Manouches de Suisse vivent dans une caravane?

Réponse correcte: non

Pensez-vous que les Yéniches et Manouches vivant en Suisse y paient des impôts?

Réponse correcte: oui

Pensez-vous qu'il y a des Yéniches et Manouches qui sont suisses depuis toujours?

Réponse correcte: oui

Pensez-vous que les Yéniches et Manouches suisses font le service militaire?

Réponse correcte: oui

⁴ <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/sprachen-und-gesellschaft/les-yeniches-et-les-manouches-sont-une-minorite-nationale.html>

Attitudes

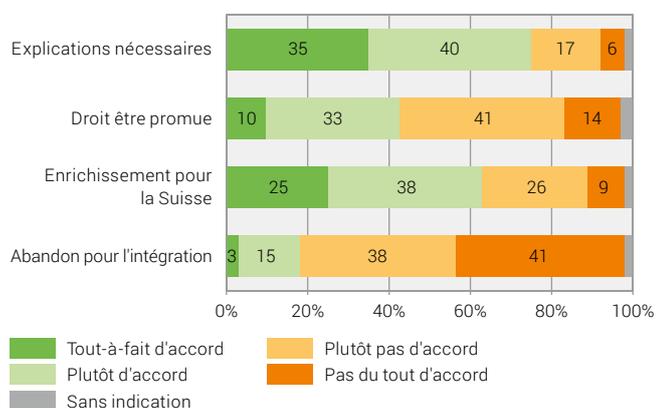
Différentes affirmations sur les Yéniches et Manouches ont été formulées pour mesurer les attitudes de la population. Elles se focalisent sur leur culture et la question de sa promotion.

Près de deux-tiers (63%) de la population estiment que la culture et la musique des Yéniches et Manouches sont un enrichissement pour la Suisse, tandis que près d'un tiers (35%) s'opposent à l'affirmation. Seul 18% pensent que cette culture doit être abandonnée pour l'intégration. S'agissant de la promotion de leur culture, 43% estiment que cela est important, et 55% s'y opposent. Trois-quarts de la population (75%) pensent que plus d'explications sur l'histoire des Yéniches et Manouches de Suisse devraient être fournies et sont nécessaires.

Attitudes envers les Yéniches et Manouches: culture, en 2019

G 8

Part de la population d'accord ou non avec les affirmations



Source: Module Diversité – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS) © OFS 2020

En bref

La population dispose de peu d'informations sur les Yéniches et Manouches et souhaite en obtenir davantage. Elle pense que la culture de ces groupes est un enrichissement pour la Suisse, sans toutefois voir une nécessité de faire plus d'efforts pour la promouvoir.

| | |
|----------------------------------|--|
| Éditeur: | Office fédéral de la statistique (OFS) |
| Renseignements: | Centre d'information Section Démographie et migration, tél. 058 463 67 11 |
| Rédaction: | Marion Aeberli, OFS |
| Série: | Statistique de la Suisse |
| Domaine: | 01 Population |
| Langue du texte original: | français |
| Mise en page: | section DIAM, Prepress/Print |
| Graphiques: | section DIAM, Prepress/Print |
| En ligne: | www.statistique.ch |
| Imprimés: | www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch , tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse |
| Copyright: | OFS, Neuchâtel 2020 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée. |
| Numéro OFS: | 1913-1900 |